ALIZES FORMATION
Association régie par la loi de 1901
65 Boulevard Laurent GÉRIN, 69200 VENISSIEUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2023

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 juin 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ALIZES FORMATION relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des évènements connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 17 aoput 2024

Le Commissaire aux Comptes
ACKELA AUDIT

Nathalie BURDET
Associée

ACKELA AUDIT Commissaires aux comptes
Le Thor - 19 rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE
Tél : 04 69 98 00 10 - Fax : 04 72 84 94 11
530 082 288 RCS LYON

BILAN ACTIF

ASSOCIATION ALIZES FORMATION

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	22 943	18 318	4 625	4 824
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 445		2 445	2 445
TOTAL (I)	**25 388**	**18 318**	**7 070**	**7 269**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	145 741		145 741	129 082
Valeurs mobilières de placement	15 296		15 296	15 296
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	342 757		342 757	313 678
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	**503 794**		**503 794**	**458 056**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**529 182**	**18 318**	**510 864**	**465 325**

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN PASSIF

ASSOCIATION ALIZES FORMATION

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	420 357	389 850
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	39 344	30 507
Situation nette (sous total)	*459 700*	*420 357*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**459 700**	**420 357**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	17 188	12 839
Provisions pour charges		
TOTAL (III)	**17 188**	**12 839**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 210	9 275
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	23 765	22 854
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	**33 975**	**32 129**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**510 864**	**465 325**

VU PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION ALIZES FORMATION

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	248	2 066	-1 818	-88
Dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	334 286	273 316	60 971	22
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amorts, dépr., prov. et transf. charges	978		978	
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	7	10	-3	-33
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**335 519**	**275 392**	**60 127**	**22**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	66 619	63 089	3 530	6
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 415	4 048	-1 633	-40
Salaires et traitements	166 068	129 171	36 897	29
Charges sociales	57 440	47 103	10 338	22
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 077	1 403	674	48
Dotations aux provisions	4 349	1 183	3 166	268
Reports en fonds dédiés				
Autres charges		6	-6	-94
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**298 969**	**246 003**	**52 966**	**22**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**36 549**	**29 388**	**7 161**	**24**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	2 941	1 184	1 756	148
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**2 941**	**1 184**	**1 756**	**148**
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**2 941**	**1 184**	**1 756**	**148**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**39 490**	**30 573**	**8 917**	**29**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION ALIZES FORMATION

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Variation N / N-1 en valeur	Variation N / N-1 en %
Sur opérations de gestion		100	-100	-100
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		**100**	**-100**	**-100**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**100**	**-100**	**-100**
Participation des salariés aux résultats **(VII)**				
Impôts sur les bénéfices **(VIII)**	146	166	-20	-12
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**338 459**	**276 676**	**61 783**	**22**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**299 115**	**246 169**	**52 946**	**22**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**39 344**	**30 507**	**8 837**	**29**

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION	O		
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			NA
Variations de la provision spéciale de réévaluation			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS			NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			NA
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O		
Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			NA
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			NA
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS	O		
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE			NA

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

Insertion et formation professionnelle pour demandeurs d'emplois

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

1- Accompagnement individuel et collectif sur des projets ou emplois
2- actions de formations courtes
3- inclusion numérique

Les moyens mis en oeuvre :

1- moyens humains : équipe de 5 personnes
2- Implantation sur vénissieux depuis 92 ; intervention pour la métropole et communes alentours
3- appels de subventions auprès du FSE, de la métropole, de la ville de Vénissieux et de l'Etat

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 510 863.66 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 39 343.88 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Installations techniques	5 à 10 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Mobilier	4 à 5 ans

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	Augmentations acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL			
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencts & aménagts construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencts & aménagts divers	15 350		
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	14 110		1 879
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	29 460		1 879
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		2 445		
		TOTAL	2 445		
		TOTAL GENERAL	31 905		1 879

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions par virt poste	Diminutions par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL				
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
	Autres immos corporelles	Inst. gal. agen. amé. divers			15 350	
		Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier		8 396	7 592	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL		8 396	22 943	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				2 445	
		TOTAL			2 445	
		TOTAL GENERAL		8 396	25 388	

VU PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	12 494	393		12 887
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	12 143	1 685	8 396	5 431
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		24 637	2 077	8 396	18 318
TOTAL GENERAL		**24 637**	**2 077**	**8 396**	**18 318**

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement								
Fonds commercial								
Autres immobs incorporelles								
TOTAL								
Terrains								
Constr.	Sur sol propre							
	Sur sol autrui							
	Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage								
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div							
	Matériel transport							
	Mat. bureau mobilier inf.							
	Emballages réc. divers							
TOTAL								
Frais d'acquisition de titres de participations								
TOTAL GÉNÉRAL								
Total général non ventilé								

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

PERTE D EMPLOI :
Une provision pour risque de perte d'emploi et donc d'indemnités de licenciements est comptabilisée à partir de 2018 pour lier le risque de perdre une grosse part de marché via des formalités faites directement par le Pôle Emploi.
La provision pour risque de perte d'emploi au 31/12/2023 s'élève à 17 188 €.

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		2 445		2 445
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients				
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.				
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat & autres coll. publiques : Impôts sur les bénéfices				
	Etat & autres coll. publiques : Taxe sur la valeur ajoutée				
	Etat & autres coll. publiques : Autres impôts, taxes & versements assimilés				
	Etat & autres coll. publiques : Divers		144 637	144 637	
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	(3)	1 104	1 104	
	Charges constatées d'avance				
	TOTAUX		**148 186**	**145 741**	**2 445**

Renvois
(1) Montant des
- Créances représentatives de titres prêtés
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

(3) Créances reçues par legs ou donations

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	144 637
Disponibilités	
TOTAL	**144 637**

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	389 850		30 507		420 357
Excédent ou déficit de l'exercice	30 507		39 344	30 507	39 344
TOTAUX	**420 357**		**69 851**	**30 507**	**459 700**

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes etbs de crédit (1)	à 1 an max. à l'origine				
	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		10 210	10 210		
Personnel & comptes rattachés		8 873	8 873		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		13 435	13 435		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	146	146		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	1 311	1 311		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)					
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		**33 975**	**33 975**		

Renvois
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 210
Dettes fiscales et sociales	12 827
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**23 038**

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Non calculée car elle ferait doublon avec l'indemnité liée à la risque de perte d'emploi.

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES

ACKELA Audit

19 rue Louis Guérin - Immeuble Le Thor

69100 Villeurbanne

Les honoraires du commissaire aux comptes versés sur l'exercice 2023 s'élèvent à 4 101.35 €

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
Personnel salarié :	**4.90**	**4.00**
Ingénieurs et cadres	1.00	1.00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	3.90	3.00
Ouvriers		
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

VU PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES